

Chers Dirigeants, Chers Encadrants,

Voici quelques directives du Service des Sports de la Ville de Genève pour l'utilisation du pavillon B et de la salle de musculation :

1) La salle de musculation est réservée pour les clubs de l'AGA les

- lundi 17 à 20h
- mardi 17 à 20h
- mercredi 18 à 20h
- jeudi 17 à 20h
- vendredi 17 à 20h
- samedi 10 à 13h

En dehors de ces horaires, les clubs sont responsables de leurs réservations auprès de la Ville ou de l'AGA.

Règles d'utilisation :

- il faut être minimum 2 personnes à la salle de musculation
- les mineurs ont accès à la salle **qu'en présence de leur entraîneur**
- tous les majeurs désirant obtenir les clefs de la musculation auprès des gardiens doivent avoir **une carte d'accès** à leur nom (déposée auprès des gardiens). La carte d'accès est délivrée par le CEFAG.
- les personnes ayant obtenu la clef sont responsables de la salle de musculation, du matériel et des personnes qui sont à l'intérieur.
- seuls les entraîneurs (avec une carte) peuvent avoir accès à **la clef de l'armoire à matériel**

La magnésie doit être utilisée avec parcimonie dans la salle de musculation.

Les sacs d'entraînement n'entrent pas dans la salle de musculation, soit ils restent dans la salle B, soit les athlètes prennent un cadenas pour mettre leurs sacs dans les casiers sous les escaliers.

2) La propreté du pavillon des sports dans son intégralité (y compris les couloirs) doit être respectée.

Par conséquent, les athlètes doivent avoir des affaires propres pour s'entraîner (attention à la terre séchée qui pourrait se détacher des semelles...).

Les athlètes commençant l'entraînement dehors doivent enlever leurs chaussures et chaussettes (sales ou même que mouillées) sur le tapis noir à l'entrée, puis ils doivent entièrement se changer avant de rentrer dans la salle B, ou alors ils finiront leur séance dehors.

Les athlètes terminant leur séance dehors ne reviennent pas au pavillon B, même pour chercher leur sac.

Après les entraînements le matériel doit être entièrement rangé.

L'utilisation de magnésie est autorisée à condition que l'athlète fasse en sorte de ne pas la disséminer sur le tartan.

Le pavillon et la salle B n'est pas un garage à vélo, par conséquent, quelque soit le prix de votre vélo il doit être attaché dehors.

L'utilisation des trottinettes est interdite dans le pavillon et dans la salle B.

Merci de respecter ses règles pour le bien de tous et de les transmettre à vos athlètes.